



L'Agam et vous

QUI SOMMES-NOUS ?

MAI 2026



agam

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE



L'intelligence territoriale partagée

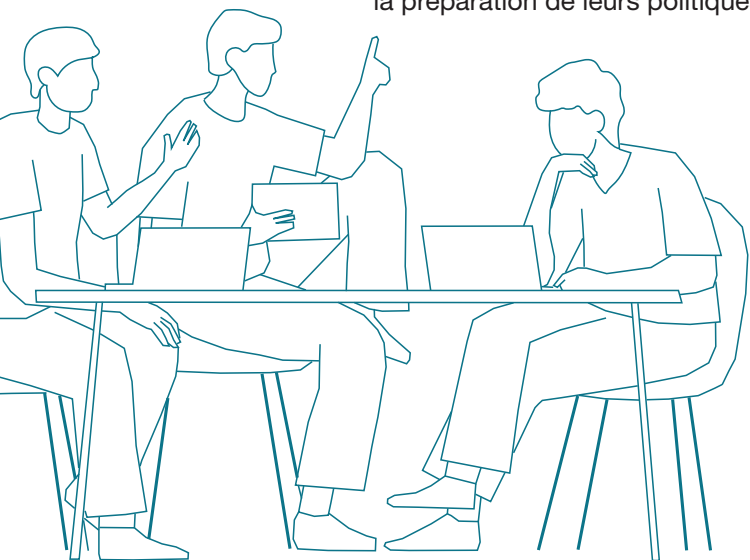
Les collectivités sont aujourd'hui confrontées à des transformations profondes : adaptation au changement climatique, transitions démographiques, économiques et sociétales, évolution des besoins en matière d'habitat, de mobilités, d'inclusion sociale ou encore d'accès aux services. Ces mutations interrogent directement les choix d'aménagement, les outils de planification, les modalités de coopération territoriale et, plus largement, les manières de penser et de fabriquer les territoires.

Face à ces enjeux, l'Agam, l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise accompagne depuis 1969 les collectivités et leurs partenaires dans la compréhension des dynamiques territoriales, l'élaboration de stratégies et la mise en œuvre de projets.

À travers ce document, l'Agam souhaite présenter son fonctionnement, ses principales missions et la façon très simple de faire appel à ses services. Il permet en outre de comprendre le rôle des administrateurs et à quoi donne droit l'adhésion à l'agence d'urbanisme.

Un outil d'aide à la décision

L'Agence vient en appui technique aux élus, en complémentarité des services des collectivités et des bureaux d'études. Elle met à disposition ses travaux. Elle propose des réflexions stratégiques et opérationnelles et apporte expertise et savoir-faire. Ces éléments servent de base aux décisions des élus dans la préparation de leurs politiques publiques.



Un modèle original d'ingénierie d'intérêt public

L'Agence est une association (loi 1901) de droit privé. Outil collectif de ses membres, ses travaux poursuivent l'intérêt général. Son activité répond aux obligations données par le Code de l'Urbanisme, une circulaire et une note technique. Ses instances, Assemblée générale et Conseil d'administration, composées d'élus, élaborent un programme de travail partenarial mutualisé qui répond aux besoins de ses adhérents. Ce programme de travail partenarial est cofinancé et se situe hors champ de la commande publique et de la TVA.





Un réseau national

L'Agam fait partie d'une fédération nationale, la Fnau, qui réunit 52 Agences d'urbanisme. Ce réseau de près de 1 700 professionnels permet de capitaliser les pratiques et de mutualiser les savoir-faire. La Fnau entretient des liens permanents avec les grandes associations d'élus (France urbaine, intercommunalité de France, départements de France, régions de France...).



Le pilotage de l'Agence

La gouvernance de l'Agam est politique et le Conseil d'administration est présidé par un élu. Le Président est assisté dans la gestion et le suivi des activités de l'association par Frédéric Bossard, Directeur général depuis février 2022.



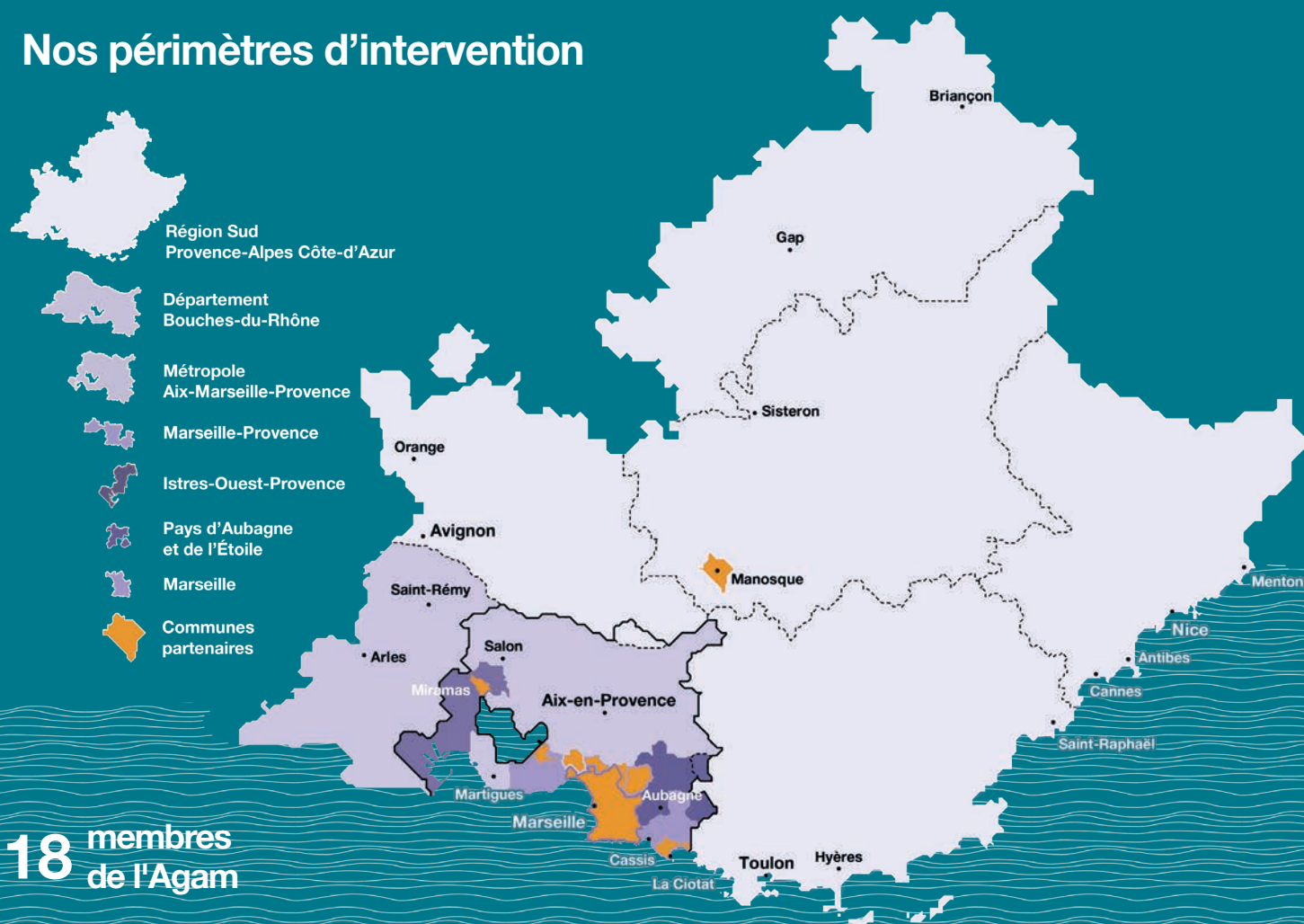
Un écosystème partenarial

Lieu de dialogue, de mutualisation et d'expertise autour des champs du développement et de l'aménagement du territoire métropolitain et bucco-rhodanien, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise accompagne les différents acteurs pour favoriser l'émergence et la cohérence de politiques publiques plus durables, au service des habitants et des acteurs économiques des territoires.

Le "bien commun" que constituent les territoires des Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence demande une articulation forte des acteurs, à partir d'approches et d'éclairages mais aussi de méthodes partagées ; c'est l'essence même de son statut partenarial.

L'Agence d'urbanisme est un organisme associatif loi 1901 sous pilotage politique partenarial, qui fédère plusieurs collectivités territoriales et divers organismes publics, qui bénéficient de services et de connaissances mutualisés au sein d'un programme de travail partenarial.

Nos périmètres d'intervention



18 membres
de l'Agam

19 partenaires
associés

7 autres
partenaires

L'Agam, un outil commun au service du territoire et de ses acteurs

Plus de 50 ans d'expertise au service du territoire

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, fondée en 1969, développe son expertise dans la plupart des champs des politiques urbaines et territoriales : planification stratégique et règlementaire, études urbaines, habitat, social, mobilité, économie, foncier, environnement, data et patrimoine. Elle est un centre de ressources territoriales pour ses partenaires. Pour ce faire, elle gère des observatoires qui lui donnent une connaissance des dynamiques territoriales sur le temps long et d'en percevoir les enjeux. Cette proximité lui permet une réelle agilité dans l'accompagnement de ses membres et des travaux en co-production.

Des missions données par la loi

L'Article L132-6 du Code de l'urbanisme définit les missions des agences d'urbanisme.

“ Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- > de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- > de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux ;
- > de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;

- > de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- > d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;
- > de contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- > d'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.

Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. Ces derniers sont soumis au chapitre II de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Un commissaire du Gouvernement est nommé auprès du groupement lorsque la part de la participation de l'état excède un montant déterminé par décret en Conseil d'état.

”

L'agam en chiffres

1969

année de création

59

collaborateurs

5 000 000 €

de budget

15

métiers transversaux

17

membres

9

pôles

19

partenaires associés

Notre activité

228

missions au Programme
de travail partenarial

25

événements institutionnels
et partenariaux par an

23

applications numériques
en ligne

38 500

visiteurs par an
sur notre site internet

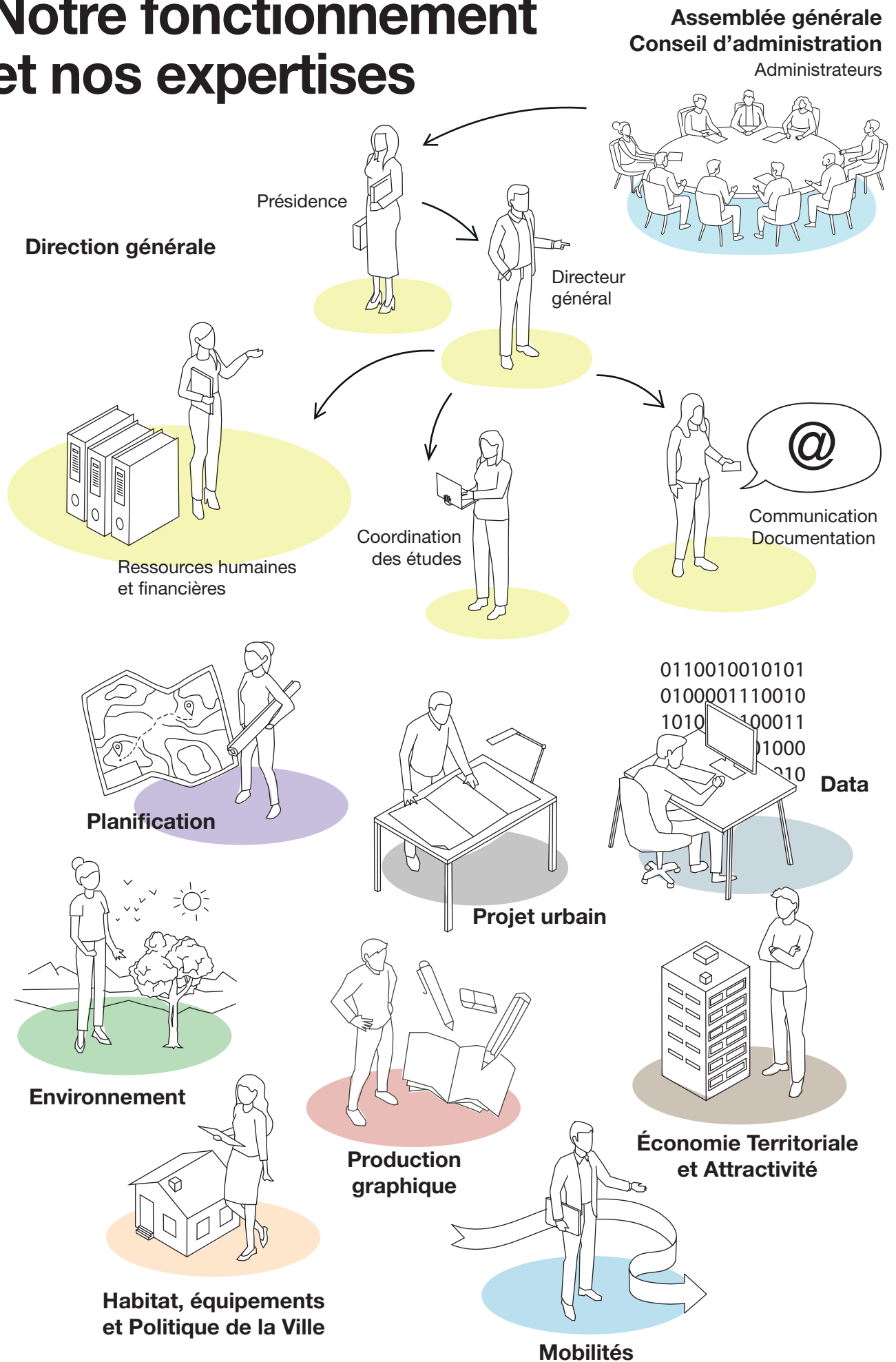
16

publications
annuelles

7 000

abonnés
sur LinkedIn

Notre fonctionnement et nos expertises



Observer

Examiner attentivement quelque chose, quelqu'un afin d'analyser, de comprendre, d'étudier.

Synonyme : regarder le territoire à la loupe, le comprendre pour mieux décider demain.

Avant d'agir, il faut comprendre. C'est pourquoi l'Agence d'urbanisme passe le territoire à la loupe, en continu. Population, logements, déplacements, économie, environnement... Grâce à une veille attentive et à des données solides, l'Agam repère ce qui change, ce qui accélère, et ce qui se prépare. Elle peut créer des bases de données et en faire bénéficier ses membres.

Concrètement, cette observation permet de répondre à des questions simples : Où manque-t-on de logements ? Pourquoi la circulation se complique ici ? Quelles sont les zones qui attirent de nouveaux habitants ? Quels sont les secteurs les plus vulnérables à la chaleur ?

Autant d'indices qui aident à prendre de bonnes décisions.

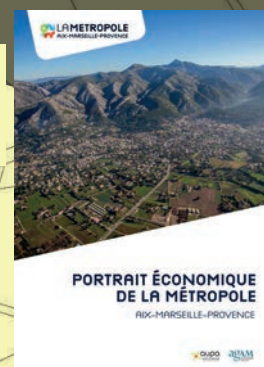
À partir de ces analyses, l'Agam réalise des études et des accompagnements qui mettent en lumière les enjeux du territoire. Ces éclairages sont essentiels pour accompagner les élus et les acteurs publics dans l'élaboration de stratégies efficaces et la construction de politiques adaptées aux besoins des habitants.

En somme, l'Agence aide à voir clair... pour agir juste.



Analyser les filières économiques et les dynamiques de l'emploi d'un territoire

Portrait économique
de la Métropole
réalisé en 2026



Mettre en place et suivre
des indicateurs pour
offrir une connaissance
à jour aux élus et
techniciens

Mieux connaître le foncier
pour mettre en œuvre les
projets du territoire



Inventaire des friches urbaines
réalisé en 2024

Réaliser un inventaire
pour la création d'un
référentiel de données
pour le pilotage des
politiques publiques

Référentiel parcs et
jardins publics
réalisé en 2024



Tableau de bord
des Quartiers prioritaires
de la Politique de la Ville
réalisé en 2023



Planifier

Organiser selon un plan et des méthodes déterminées.

Synonyme : organiser le territoire et le quotidien de demain.

Planifier, ce n'est pas seulement dessiner des cartes, c'est décider où et comment l'on pourra construire des logements, comment faciliter les déplacements, où préserver des espaces naturels, ou encore où implanter les équipements utiles au quotidien.

C'est justement la mission centrale de l'Agence d'urbanisme.

L'Agam contribue à l'élaboration des grands documents de planification — SCoT, PLUi — avec ses membres qui fixent le cadre pour organiser le territoire de manière cohérente et durable.

Aux côtés des collectivités, l'Agence apporte son expertise pour donner vie aux projets : nouveaux quartiers, mobilités plus fluides, meilleure qualité de vie, adaptation au changement climatique. Grâce à ses études prospectives, elle imagine plusieurs futurs possibles et aide à choisir les scénarii qui répondent aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Porter une vision stratégique à l'échelle du grand territoire



Le Schéma de Cohérence territoriale
approuvé en 2024



Analyser les mutations économiques et technologiques

Étude des impacts économiques à l'implantation de datacenters
réalisé en 2024



Mettre en oeuvre un projet de territoire à l'échelle intercommunale



Accompagnement PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile
réalisé en 2025

Organiser les déplacements de demain et définir une stratégie de mobilité

Le Plan de mobilité de la Métropole
réalisé en 2021



Élaborer la stratégie d'évolution d'un secteur en vue de l'actualisation des documents d'urbanisme



Étude de secteur La Valentine
réalisé en 2025

Intégrer les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme



Les incontournables de l'environnement
réalisé en 2025



S'approprier les leviers offerts par les démarches métropolitaines et nationales



Démarche Petites villes de demain
réalisé en 2021



Projeter

Établir un projet, faire une projection.

Synonyme : de l'idée au terrain : préparer le passage à l'opérationnel

L'Agam accompagne les collectivités à chaque étape pour passer du concept au concret, en reliant tous les maillons indispensables : vision, études, partenariats, faisabilité... et mise en action.

L'Agence aide ainsi à concevoir des projets urbains cohérents et durables, en tenant compte des grands défis actuels et à venir : transition écologique et climatique, mobilités plus douces, innovation, qualité de vie.

Son rôle : s'assurer que chaque projet s'insère harmonieusement dans le territoire... et dans le quotidien des habitants pour favoriser la qualité de vie.

Bref, l'Agam est là pour que les bonnes idées deviennent des projets concrets et des lieux agréables à vivre.



Estimer les capacités constructives

Étude de capacité
réalisée en 2023



Concilier performance des réseaux de transports et qualité de vie



Intégration urbaine d'un Pôle d'échanges multimodal (PEM) à St-André
réalisé en 2024

Anticiper les besoins d'évolution et de requalification de zones d'activités

Étude d'intensification
des Arnavants à Marseille
réalisé en 2025



Proposer des solutions pour les enjeux de demain



La stratégie de renaturation de Marseille
réalisé en 2025

Programmer les besoins en logements, en services et équipements



Les résidences pour étudiants dans le PPA
réalisé en 2024

Animer

Rendre un propos, un récit plus vif, plus vivant.

Synonyme : Animer le territoire : partager, comprendre, agir ensemble

L'Agence d'urbanisme ne se contente pas d'étudier le territoire et ses habitants : elle fait vivre un véritable espace d'échanges entre tous ceux qui le façonnent.

Son rôle ? Mettre tout le monde autour de la table pour mieux comprendre, mieux décider... et mieux construire l'avenir.

Concrètement, cela signifie :

- partager la connaissance : rendre accessibles nos analyses et nos travaux pour créer une culture commune entre élus, techniciens, partenaires et habitants ;
- stimuler les idées et l'innovation : ouvrir la réflexion, faire émerger de nouvelles façons d'aménager la ville, tester, inspirer, oser ;
- informer le public : expliquer les enjeux d'urbanisme, donner des repères, aider chacun à comprendre ce qui façonne son quotidien et son territoire ;
- mettre en synergie et favoriser les collaborations.

Pour cela, l'Agence organise ou co-organise régulièrement des rencontres, débats, ateliers, visites et événements qui permettent à tous — professionnels comme citoyens — de s'approprier les sujets urbains.

En bref : créer du lien, donner des clés de compréhension et avancer ensemble.



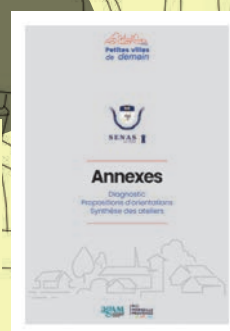
Animer des ateliers
d'intelligence
collective



Atelier d'idéation
PCAEM 2
réalisé en 2025

Animer des
démarches
partenariales

Accompagnement de la commune
de Sénas dans l'élaboration de son
projet de territoire
réalisé en 2023



Mettre les acteurs
en réseau autour
d'un projet



Urba Santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Création d'un réseau régional
d'urbanisme favorable à la santé
réalisé en 2026

Organiser des rencontres
et séminaires thématiques

Rencontre de l'Agam
Adapter la ville
réalisé en 2024



Conseiller les partenaires
sur leurs projets en
matière de qualité urbaine,
architecturale et paysagère

Étude sur le 32, de la
rue Chape à Marseille
réalisé en 2025



Partager

Répandre, diffuser une information.

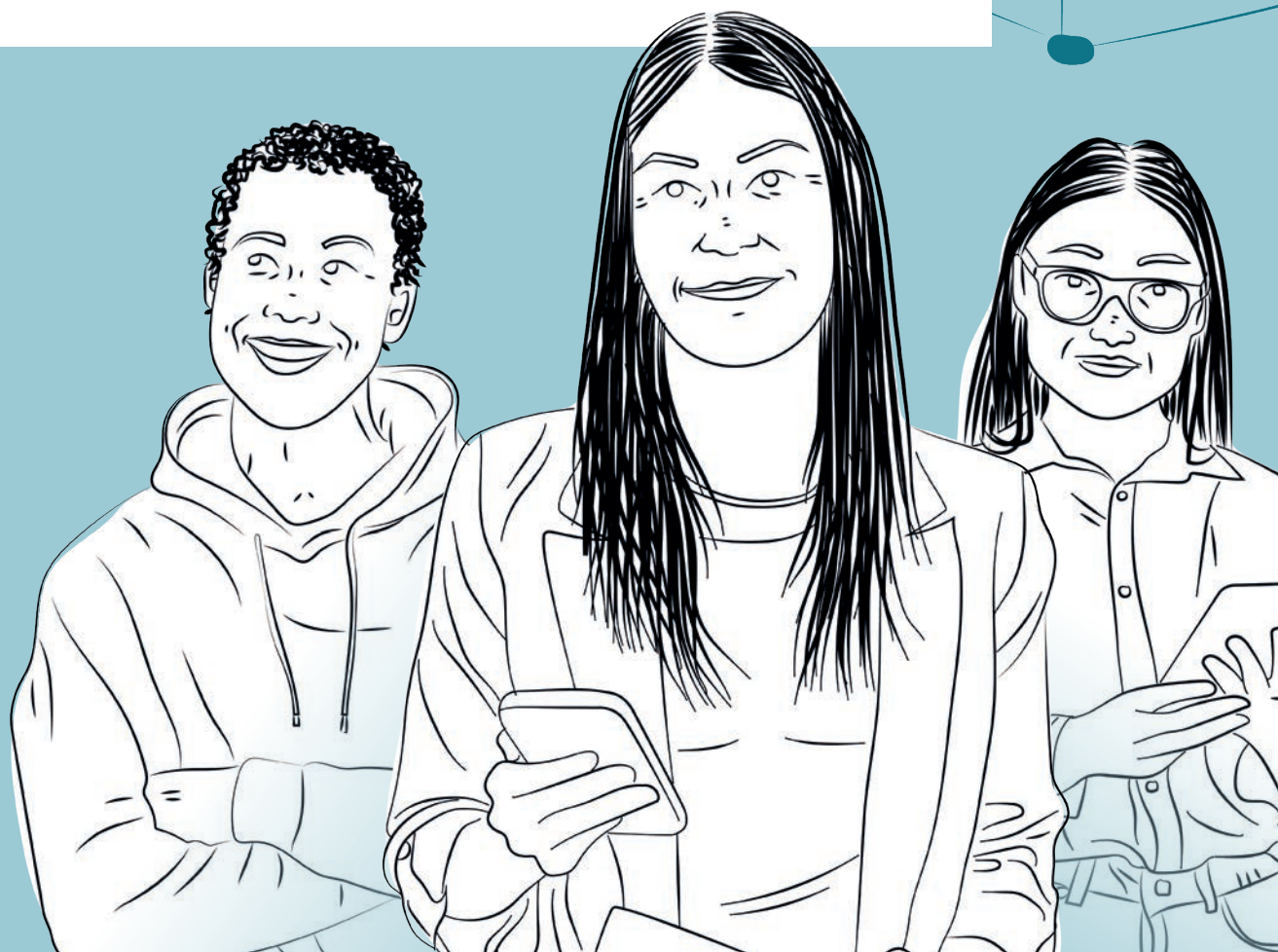
Synonyme : Communiquer pour partager, comprendre et créer du lien

À travers sa communication, l'Agence souhaite renforcer ses liens avec ses partenaires... mais aussi s'adresser à un public plus large, au-delà des spécialistes de l'urbanisme. Son ambition est simple : faire connaître et partager.

Partager nos travaux, nos analyses, nos éclairages. Les rendre accessibles, compréhensibles et utiles à toutes celles et ceux qui vivent et font le territoire.

Car informer, expliquer et donner des clés de lecture, c'est permettre à chacun — habitants, élus, acteurs locaux — de mieux comprendre les transformations du territoire et de participer, à son échelle, à sa construction.

En somme, notre communication a un objectif : ouvrir le savoir pour créer du lien.



Fédérer une communauté de travail autour des enjeux du territoire

Les réseaux de l'Agence



Diffuser notre connaissance et notre approche du territoire



Les publications de l'Agam



Réaliser des supports et créatifs et pédagogiques



Urbanisme & énergie
publié en 2020

Conserver l'histoire du territoire

Le portail documentaire de l'Agence



Devenir membre

Être membre de l'Agam, c'est avant tout partager un outil d'ingénierie d'intérêt public, expert en aménagement du territoire, mémoire vive du développement local, riche de connaissances, de méthodologies et d'expériences capitalisées au bénéfice de tous. C'est participer aux instances et être bénéficiaire des travaux et missions d'accompagnement à coût et intérêts mutualisés.

Pour adhérer à l'agence, rien de plus simple :

- j'adresse un courrier de demande d'adhésion au Président de l'Agam accompagné de la délibération du Conseil d'Administration (CA) ;
- le CA de l'Agam vote l'adhésion ;
- une convention de partenariat sera signée ;
- vous pouvez bénéficier de l'ingénierie mutualisée de l'Agam !

Qui a le droit de vote ?

Assemblée générale



Mon rôle en tant que membre

Être administrateur de l'association

Les missions et la gouvernance

En Assemblée Générale

Vous validez les actes essentiels (rapport d'activité, bilan comptable) et participez aux débats sur le territoire.

Au Conseil d'Administration (si siège)

Vous pilotez la vie de l'association (budget, cotisations, adhésions) et définissez les orientations stratégiques ainsi que le programme de travail partenarial.

Les responsabilités clés

Pouvoir de décision

Vous détenez une voix délibérative pour voter les grandes orientations.

Engagement

Votre participation aux différentes instances est obligatoire pour assurer le bon fonctionnement de l'Agence.



J'ai un besoin

de la demande à la réalisation :
le parcours d'un projet



Expression d'un besoin et concertation

Échanges avec les collaborateurs de l'Agence (chargé d'étude, coordonnatrice des études, directeur...) pour définir une formulation concertée et détaillée du besoin



La réalisation du projet

Échanges avec les collaborateurs de l'Agence (chargé d'étude, coordonnatrice des études, directeur...) pour définir une formulation concertée et détaillée du besoin



Une méthodologie ajustée

Élaboration d'une fiche projet répertoriant attendus, méthodes, livrables, calendrier, équipe projet et nombre de jours. Cette feuille de route est validée par le membre.



Un accord partenarial

Intégration de la mission au programme de travail partenarial annuel soumis au vote des instances. Élaboration d'une convention de partenariat (annuelle ou pluri-annuelle).

Une mise en œuvre évolutive

L'équipe projet est mise en place, au service de la réalisation de la mission dont les conditions peuvent à tout moment être actualisées. Un suivi analytique permet d'assurer la gestion du projet.



Un bilan

Chaque projet fait l'objet d'étapes de validation ou d'ajustement, et d'un bilan final concerté qui permet de tirer les principaux enseignements et de capitaliser les méthodes.

Ce à quoi j'ai accès



Un accès au programme partenarial et aux productions

pour solliciter des accompagnements techniques, des missions à coûts mutualisés, hors marché public et hors TVA

pour avoir accès aux différentes productions réalisées

pour avoir des réponses rapides à des questions ponctuelles en urbanisme ou en ressources cartographiques via le «svp»

... mais aussi

être invité aux événements

L'Agence organise différents événements au cours de l'année pour prendre connaissance des études en cours, en échanger et débattre

Recevoir la newsletter de l'Agam

Une lettre d'information trimestrielle, récapitulant l'actualité et les productions récentes (cartographies, chiffres clés, publications...), est adressée par mail aux membres de l'Agam.

Accéder au site web, portail data et documentaire

Notre site web comporte un accès à la base documentaire et au portail data qui met à disposition un important jeu de données et tableaux de bord.

Coût annuel d'adhésion

15 €/an

inclus dans la subvention au Programme de travail partenarial

Instances décisionnelles

4 /an

2 Conseils d'administration et 2 Assemblées générales

Nombre de jours

7 000

jours de travail dédiés aux partenaires environ



Document conçu et réalisé
par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération Marseillaise

Directeur de publication :
Frédéric Bossard

Imprimé sur un papier 100 % recyclé
Marseille - Mai 2026

www.agam.org





📍 Immeuble Adriana
1, place Jules Guesde
13002 - Marseille

☎ 07 50 72 82 23

✉ agam@agam.org

www.agam.org



AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

